

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 91 (1946)  
**Heft:** 3

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Pour la Suisse :  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Étranger :  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

---

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

---

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

---

## Le problème des cadres

---

La question des cadres civils et militaires est d'une grande actualité.

Nous savons que dans certaines écoles de recrues d'intéressants essais sont tentés par leurs commandants en collaboration avec des officiers de milices.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur soumettant les directives émises par le chef d'arme de l'infanterie qui voue tous ses soins à cet important problème. En effet, le rayonnement d'un chef, formé dans une école de cadres, ne se limite pas uniquement au domaine militaire, mais s'étend jusque dans la vie civile, pour le plus grand profit du pays. (Réd.)

### DIRECTIVES

POUR LE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION  
DES CANDIDATS OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS  
DANS LES ÉCOLES DE RECRUES DU PRINTEMPS 1946

#### I. GÉNÉRALITÉS

1. Il ne faut pas compter dans un avenir prochain, quelle qu'en soit l'urgence, sur une augmentation des écoles de cadres